

RETRAITE SPORTIVE DU PAYS DE BRIVE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 FEVRIER 2025

Début de l'Assemblée Générale à 14 h 30 à la salle Jean Paul Escande

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Ordre du jour

- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 5 Février 2024
- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Prévisionnel 2024/2025
- Cotisations saison 2025/2026
- Désignation Vérificateur-trice des comptes
- Election du Comité Directeur
- Questions diverses

1. Participation à l'AG du 17 février 2025

Pour 98 Adhérents nous avons :

Participants : 69 présents

Pouvoirs : 15 représentés

2. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 5 Février 2024

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

3. Rapport moral et d'activité

Lecture est faite par le Président Daniel ADRIAN.

Question posée :

- Comment est calculée le montant de la subvention attribuée par la Mairie de Brive
 - De nombreux critères sont pris en compte : Le montant à répartir entre tous les clubs et associations, le nombre de participants, les activités, les participations aux groupes de travail, ex OMS, etc.... auquel il est appliqué des coefficients.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité (PJ)

4. Rapport financier

Le rapport financier 2023/2024 est présenté par la Trésorière Adjointe Françoise CLAUZADE

- Faits marquants :
 - Progression nombre d'adhérents de 2 % (passage de 100 à 012 adhérents)
 - FFRS : Augmentation de la licence FFRS de 20 à 26 €
 - RSPB : Augmentation de la part du club de 1 €
 - RSPB : Augmentation de la Gymnastique d'entretien de 2 €
 - RSPB : Augmentation de la Gymnastique tonique de 1 €
 - RSPB : Formation FCB de 4 adhérents
 - RSPB : PSC1 (Secourisme) 3 dont certains renouvellements

- Les Recettes ont progressé de 11.27 %
 - Cotisations des adhérents ont progressé de 914 € soit 14.28 %
 - Subventions département et Mairie de Brive sensiblement identique à l'année précédente (1 112 €) soit une augmentation de 1.18 %
 - Participation repas annuel des adhérents du 8 Décembre 2023 pour 1380 €
 - Participation de la FFRS aux frais de formation FCB de 4 stagiaires soit un remboursement de 288 €
 - La rémunération du Livret A
- Les dépenses
 - Fournitures de bureau et abonnements Openrunner pour 136.87 €
 - Profession Sport pour 2 160 € (Tarif inchangé depuis plusieurs années soit 60 € pour 1h30)
 - Formations PSC1 pour 165 €
 - Fitour a facturé 1 230 € pour l'excursion du 16 mai 2024 « Le Périgord en Calèche » La visite de Monpazier et Mazeyrolles
 - Frais d'hébergement et déplacement des stagiaires pour la formation FCB d'un montant de 837.94 €
 - Frais de réception : facture de M. Gubert pour le repas du 8 décembre 2023 ainsi que les dépenses pour la Galette des rois de 2024 soit un montant de 2 748 €
 - Nous avons reversé à la FFRS 2 632 € correspondant au montant des licences.

La RSPB présente un résultat déficitaire de – 64.84 € au 31 Août 2024.

Depuis l'exercice 2022/2023 les contributions volontaires en nature doivent être valorisées et introduites dans l'exercice comptable. Il s'agit de la mise à disposition par la ville de Brive des équipements sportifs d'une part et d'autre part par la valorisation du travail des bénévoles au sein de la RSPB. Pour la ville de Brive, il s'agit des locaux du stade de la Garenne Verte, du local et du terrain de pétanque du stade Gaëtan Devaud, de la salle de réunion de la Maison des Sports, de la salle réservée pour le repas du club au gymnase Rollinat et de la salle qui accueille l'Assemblée Générale.

Pour l'exercice 2023/2024 le montant de la valorisation des équipements mis à notre disposition est de 23 707.65 €

En ce qui concerne le temps d'activité bénévole consacré au club par les membres du bureau ainsi que les animateurs, le montant estimé s'élève à 15 321.60 € (Nombre d'heures x SMIC horaire charges incluses)

Comptes bancaires :

La RSPB a un solde bancaire positif de 171.98 € sur le compte courant, et le montant disponible sur le livret A est de 9 097.41 €

Le compte de résultat de l'exercice 2023/2024, est adopté à l'unanimité (documents justificatifs en PJ)

5. Budget prévisionnel 2024/2025

- Pour 2024/2025 nous avons tenu compte des dépenses liées à la formation de 4 animateurs randonnées pédestres ce qui implique une forte augmentation des charges de l'ordre de 4 418 €. Une partie de ces frais sera compensée par la FFRS de l'ordre de 1 356 €. Le déficit lié à ces formations sera de l'ordre de 2 697 €.

6. Cotisations saison 2025/2026 (proposition)

Actuellement (saison 2024/2025) le montant de la cotisation annuelle est de 94 € pour toutes les activités : (Base 61 € dont 26 € pour la FFRS, Gymnastique 22 €, Gym tonique 11 €)

Proposition de la cotisation pour la saison 2025/2026 : (Base 63 €, Gymnastique 22 €, Gym tonique 11 €)

Détail par périodes :

- Annuelle pour la saison 2025/2026 : 96 €
 - Licence 24.00 €
 - Assurance 2.26 €
 - RSPB 36.74 €
 - Gym tonique 11.00 €
 - Gym entretien 22.00 €
- Semestrielle pour la saison 2025/2026 : 62 €
 - Licence 24.00 €
 - Assurance 2.26 €
 - RSPB 18.74 €
 - Gym tonique 6.00 €
 - Gym entretien 11.00 €
- Trimestrielle pour la saison 2025/2026 : 45 €
 - Licence 24.00 €
 - Assurance 2.26 €
 - RSPB 9.74 €
 - Gym tonique 3.00 €
 - Gym entretien 6.00 €
- Carte découverte pour la saison 2025/2026 : 26 €
 - Licence 5.00 €
 - Assurance 2.26 €
 - RSPB 9.74 €
 - Gym tonique 3.00 €
 - Gym entretien 6.00 €

Pour la saison 2025/2026 le montant de la licence FFRS sera de 26.26 €. (24.00 Licence et 2.26 € assurance). Par contre pour les années à venir, une augmentation substantielle est à prévoir du fait des emprunts effectués par la FFRS pour changement de tout le système informatique, acquisition de locaux et embauches nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association. Une Assemblée Générale Extraordinaire est prévue à la FFRS au mois de mai 2025 pour rediscuter du montant de la licence.

Pour la RSPB nous avons souhaité anticiper et diluer sur 2 années les futures augmentations de la FFRS. En ce qui concerne la gymnastique, Profession Sport qui assure les séances de gymnastique n'appliquera pas d'augmentation sur la saison 2025/2026.

Ces propositions de cotisations sont adoptées à l'unanimité

7. Election du Comité Directeur

Proposition du Nouveau Comité Directeur

- Daniel ADRIAN Président
- Nelly LEDOUX Vice-Présidente
- Marie Rose LAJOINIE Secrétaire
- Marie Claude BESSOUT Secrétaire Adjointe
- Maryse ROVERA Trésorière
- Françoise CLAUZADE Trésorière Adjointe

- Elisabeth BONNET Membre
- Agnès BOUZON Membre
- Jean Louis CROUCHET Membre
- Monique DUFLO Membre
- Jeannette FARGES Membre
- Allala GHANMI Membre
- Jean Paul KESLER Membre
- Catherine PHILIPPE Membre

Les nouveaux membres seront conviés aux prochaines réunions du Comité Directeur en vue d'une bonne intégration.

Le Nouveau Comité Directeur est élu à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Sortie annuelle 2025 : La RSPB a sélectionné une proposition de FITOUR à Riom-ès-Montagne. La date retenue est le 15 Mai 2025.
 - Nous avons 55 inscrits
 - Nombre adhérents RSPB : 45
 - Nombre hors RSPB : 10
 - Prix Fitour : 90 € (85 € + 5 € assurance)
 - Fitour nous donne une place gratuite (85 €)
 - Bilan : $54 \times 90 = 4\,865$ €
 - Versement déjà effectué : 1650 €
 - Reste à payer : 3 215 €
 - Reste à payer par adhérent : 38 € (arrondi)
 - Reste à payer par les hors adhérents : 58 €
 - Les quelques centimes de différence sont pris en charge par la RSPB en plus des 20 € pour les adhérents
 - Participation du club : 925 € (45×20 € + 25 € pour les arrondis)
 - Il reste 4 places de disponibles dans le bus.

Fin de séance à 15 h 30

A l'issue de l'AG, la galette des rois a été très appréciée.

La secrétaire : Marie Rose LAJOINIE et les co-présidents : Daniel ADRIAN – Jean Louis CROUCHET

Documents en PJ

21/02/25- 4

**CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE
DU PAYS DE BRIVE**
Maison municipale des sports
8 Avenue André Jalinat
19100 BRIVE LA GAILLARDE